



DÉCOUVREZ L'ÉDITION 2013-2014

CONCOURS "Dis-moi dix mots" (édition 2013-2014)



DIS-
MOI



DIX
MOTS



À
LA
FOLIE

facebook.com/dixmots
DISMOIDIXMOTS.CULTURE.FR

Proposé par la Direction régionale des
affaires culturelles de Midi-Pyrénées

Dans le cadre de la Semaine de la langue française
et de la francophonie (15-23 mars 2014)

Le *Concours des dix mots*, organisé chaque année par la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées, en association avec le Prix du jeune écrivain de Muret, invite tous ceux et celles qui le souhaitent à jouer avec dix mots de la langue française proposés par la France, la Belgique, le Québec, la Suisse et l'organisation internationale de la Francophonie (qui regroupe 77 États et gouvernements dans le monde).

"Dis-moi dix mots... à la folie"

**AMBIANCER ; À TIRE-LARIGOT ; CHARIVARI ;
ENLIVRER (S) ; FARIBOLE ; HURLUBERLU, UE ;
OUF ; TIMBRÉ, ÉE ; TOHU-BOHU ; ZIGZAG.**



Ces dix mots permettent à chacun de manifester son intérêt ou son goût pour la langue française : partez à leur découverte et donnez libre cours à votre créativité : *dix mots à écrire, dessiner, slammer, chanter, filmer...*





CONCOURS "Dis-moi dix mots" (édition 2013-2014)

Proposé par la Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées

Règlement

Dans le cadre de l'opération nationale de sensibilisation à la langue française "Dis-moi dix mots", initiée par le ministère de la Culture et de la Communication, la Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées (Drac) organise, en partenariat avec le Prix du jeune écrivain de Muret, un concours, gratuit et doté de prix, ouvert à tous à partir de 6 ans et sans limite d'âge, à titre individuel ou collectif. Aucune condition de nationalité n'est requise.

Toutes les formes artistiques sont admises : écriture (prose ou poésie), slam, chanson, audiovisuel, création plastique, etc.

Les candidats devront utiliser ou illustrer un ou plusieurs des mots proposés, voire tous, en respectant les conditions suivantes :

- les productions ne comporteront aucun signe permettant d'identifier son auteur ;
- chaque candidat peut adresser deux contributions au maximum, qu'elles soient toutes les deux de la même forme artistique, ou que chacune relève d'une forme différente de l'autre ;
- les textes écrits seront de trois pages au maximum et devront avoir un titre. Ils seront adressés en trois exemplaires ;
- les œuvres graphiques ou audiovisuelles devront être obligatoirement accompagnées d'un texte de présentation, dans lequel doivent figurer le ou les mots illustrés. Ces œuvres ne seront fournies qu'en un seul exemplaire.

Modalités d'inscription

Toutes les contributions sont réputées libres de droits.

Elles devront parvenir à la Drac Midi-Pyrénées **avant le vendredi 28 février 2014, dernier délai** (envoi postal, courriel ou dépôt sur rendez-vous, notamment pour les créations plastiques fragiles ou volumineuses). Un accusé de réception sera adressé au candidat.

Le formulaire d'inscription dûment rempli devra être joint impérativement à l'œuvre, au moment de l'envoi ou du dépôt.

Le jury se réunira dans la semaine du 17 au 21 mars 2014.

Une "fête des mots", au cours de laquelle les lauréats se verront remettre leurs prix, sera organisée dans la cour de l'hôtel Saint-Jean, siège de la Drac Midi-Pyrénées le :

dimanche 13 avril 2014 de 14 h à 18 h.

Drac Midi-Pyrénées (Concours des Dix mots)
Hôtel Saint-Jean 32 rue de la Dalbade, BP 811 - 31080 Toulouse Cedex 6

Contact : Marie-Christine Bohm, 05 67 73 20 16
ou marie-christine.bohm@culture.gouv.fr

